

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatorze décembre, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

8 décembre 2022

A l'exception de : Madame MANENT excusée.
Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.
Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du
Conseil Municipal

14 DECEMBRE 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 26

Votants ----- 32

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame MARTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1/ EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES QUAI DES ARTS ET ENERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La présente décision modificative est la deuxième modification apportée au budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes Quai des Arts et Energies Renouvelables.

L'objectif de cette étape budgétaire est de prendre en compte les réalisations connues aussi bien en dépenses comme en recettes.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le

20 DEC. 2022

20 DEC. 2022

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	149 700,00	chap.70	Produits de services, du domaine	23 000,00
chap. 012	Charges de personnel	410 000,00	chap.73	Impôts et taxes	601 938,08
chap. 65	Autres charges de gestion courante	15 800,00	chap. 74	Dotations et participations	56 866,00
chap. 66	Charges financières	40 100,00	chap. 013	Atténuation de charges	-20 000,00
chap. 67	Charges exceptionnelles	30 000,00			
chap. 014	Atténuations de produits	23 846,00			
	Total Dépenses réelles	669 446,00		Total Recettes réelles	661 804,08
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 023	Virement à la section d'investissement	-7 641,92			
	Total Dépenses d'ordre	-7 641,92		Total Recettes d'ordre	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		661 804,08	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		661 804,08
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	-39 175,00	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	-341 337,00
chap. 21	Immobilisations corporelles	-2 915 872,07	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	-933 028,00
chap. 27	Autres immobilisations financières	-450 000,00	chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	-2 033 040,15
	Total Dépenses réelles	-3 405 047,07	chap. 27	Autres immobilisations financières	-90 000,00
				Total Recettes réelles	-3 397 405,15
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total Dépenses d'ordre	0,00	chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	-7 641,92
				Total Recettes d'ordre	-7 641,92
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		-3 405 047,07	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		-3 405 047,07

En section de fonctionnement :

La section s'équilibre à 661 804 €.

Pour les recettes de fonctionnement, la présente décision modificative intègre des ajustements récurrents de fin d'année qui sont fonction des réalisations comme :

- Les produits de services et ventes diverses (+23 K€) notamment les redevances des services périscolaires et d'enseignement,
- Les droits d'enregistrement (+ 300 K€) qui devraient atteindre 2 300 K€ pour 2 000 K€ inscrits au BP 2022,
- Les taxes sur terrains devenus constructibles (+ 155 K€),
- Le produit du casino (+30 K€) estimé à 1 530 K€ sur 2022 pour une inscription budgétaire de 1 500 K€,
- Le montant définitif de la dotation de solidarité communautaire (+39 K€) selon la notification du FPIC 2022 d'un montant de 1 055 K€,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (+40 K€) estimée à 400 K€ pour une inscription budgétaire de 360 K€,
- La taxe de séjour (+ 40 K€) estimée à 600 K€ pour 560 K€ inscrits au BP 2022,
- La participation de la CAF (+51 K€),
- Atténuation de charges (- 20 K€) ajusté selon le remboursement des indemnités journalières reçu.

Pour les dépenses de fonctionnement, les ajustements portent sur :

- Les charges à caractère général (+150 K€) dont 30 K€ pour la consommation d'eau liée à des fuites sur compteur d'eau pour lesquelles une demande de remboursement a été déposée auprès de la CARENE qui devrait intervenir sur l'exercice 2023, (+15 K€) pour le carburant, (+53 K€) suite aux nouvelles conditions financières du marché nettoyage des halles, marchés, sanitaires et du marché prestations d'entretien avec camion hydrocureur, (+10 K€) pour le marché transport, (+33 K€) pour prestation instruction dossier d'urbanisme et abonnement plateforme DICT, (+5 K€) pour la hausse du coût des impressions,

- Des compléments de crédits pour la masse salariale (410 K€) à la suite de décisions intervenues après le vote du budget primitif 2022 (revalorisation du SMIC, du point d'indice),
- Sur les autres charges de gestion courante (+16 K€) qui intègrent notamment des transferts de crédits émanant du chapitre 011 (+ 7 K€),
- Les charges financières (+40 K€) concernant l'inscription des ICNE de l'emprunt contracté en début d'année,
- Les charges exceptionnelles (+30 K€) correspondant à l'inscription de la contribution du budget principal au budget annexe Energies Renouvelables suite à l'incendie des panneaux photovoltaïques provoquant l'arrêt de la production d'électricité,
- Les atténuations de produits (+24 K€) dont (- 6 K€) suite à la notification du FPIC à hauteur de 442 K€ pour 448 K€ au BP et (+30 K€) pour celle de la SDC.

Ces modifications de fonctionnement entraînent un ajustement de l'autofinancement (le virement à la section d'investissement) de - 8 K€.

La section d'investissement :

La recettes d'investissement sont notamment actualisées avec :

- Le produit de la taxe d'aménagement : - 200 K€,
- Le FCTVA : - 141 K€,
- Les subventions pour les travaux Front de Mer dont l'encaissement devrait intervenir sur 2023 au lieu de 2022 : - 1 000 K€,
- Les amendes de police : + 67 K€ compte tenu de la notification,
- L'ajustement du recours à l'emprunt : - 2 033 K€,
- La diminution du remboursement de l'avance du budget Energies Renouvelables au budget principal : - 90 K€,
- La prise en compte de l'ajustement de l'autofinancement : - 8 K€.

Les dépenses d'investissement sont ajustées avec :

- Le transfert de crédit du chapitre 20 au 21 pour 39 K€ concernant les travaux du PUP Parc d'Armor,
- Une diminution des crédits de paiements pour le cinéma (-1 061 K€), le Front de Mer (-1 324 K€), le Cœur de Ville (-370 K€) faisant l'objet d'une réinscription en 2023 compte tenu notamment de l'avancement des rythmes de facturation des travaux,
- Une diminution de l'avance octroyée au budget Energies Renouvelables (-450 K€).

Le budget annexe « Quai des Arts » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	30 000,00			
chap. 022	Dépenses imprévues	-30 000,00			
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
TOTAL SECTION		0,00	TOTAL SECTION		0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 21	Immobilisations corporelles	30 000,00			
chap. 23	Immobilisations en cours	-30 000,00			
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
TOTAL SECTION		0,00	TOTAL SECTION		0,00

En section de fonctionnement :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Inscription de +30 K€ de crédits pour abonder les crédits de charges de personnel inscrits au BP 2022 à la suite des décisions de revalorisation du SMIC, du point de l'indice intervenues après le vote du budget primitif,
- L'équilibre est assuré par une diminution des dépenses imprévues (- 30 K€).

En section d'investissement :

- Transfert de 30 K€ du chapitre 23 vers le chapitre 21 pour l'acquisition de matériel.

Le budget annexe « Energies Renouvelables » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
			chap. 70	Produits des services et du domaine	-30 000,00
			chap. 77	Produits exceptionnels	30 000,00
	Total Dépenses réelles	0,00		Total Recettes réelles	0,00
TOTAL SECTION		0,00	TOTAL SECTION		0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 16	Autres dettes	-90 000,00	chap. 16	Autres dettes	-450 000,00
chap. 21	Immobilisations corporelles	-360 000,00			
	Total Dépenses réelles	-450 000,00		Total Recettes réelles	-450 000,00
TOTAL SECTION		-450 000,00	TOTAL SECTION		-450 000,00

En section de fonctionnement :

Pour les recettes de fonctionnement :

- Ajustement de la recette de production d'électricité suite à l'incendie sur les panneaux photovoltaïques : - 30 K€,
- L'équilibre du budget est assuré par le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal : + 30 K€.

En section d'investissement :

Pour les dépenses d'investissement :

- Diminution du remboursement de l'avance au budget principal : - 90 K€,
- Diminution des travaux d'investissement : - 360 K€,

Pour les recettes d'investissement :

- Diminution de l'avance consentie par le budget principal : - 450 K€.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
- ⇒ Vu la délibération n°21.12.09 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 7 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal et des budgets annexes Quai des Arts et Energies Renouvelables de l'exercice 2022, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 661 804,08 € : par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à - 3 405 047,07. € : par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : à l'unanimité.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : à l'unanimité.

Pour le budget annexe Energies renouvelables :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à - 450 000 € : par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR



La secrétaire de séance,

Frédérique MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES	Pour	Contre	Abstention	
BUDGET PRINCIPAL - DM 2				Abstentions : N. Toubert, Mre Divoux, N. Nicossia, Mre Robert, N. Belliot, Mre Fraux
Section fonctionnement	26	1	6	
Section investissement	26	1	6	
BUDGET QUAI DES ARTS - DM 2				
Section fonctionnement	32	1	1	
Section investissement	32	1	1	
BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES - DM 2				Abstentions : N. Toubert, Mre Divoux, N. Nicossia, Mre Robert, N. Belliot, Mre Fraux
Section fonctionnement	26	1	6	
Section investissement	26	1	6	

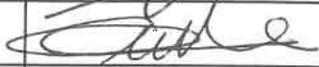
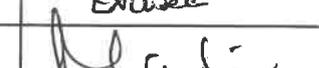
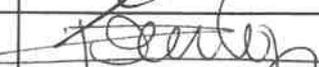
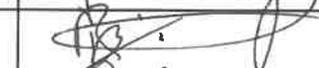
Date de convocation : 08/12/2022

Présenté par Le maire,
 A Pornichet, le 14/12/2022
 Le maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
 A Pornichet, le 14/12/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante,

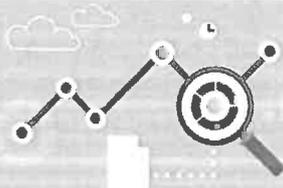
ALLANIC Jean-Paul	
BEAUREPAIRE Christian	
BELLIOT Robert	
BOUYER Josiane	
CAUCHY Stéphane	
CAZIN Fabien	
CHUPIN Michelle	
DAGUIZE Christophe	
DESSAUVAGES Nicole	
DIVOUX Marilyn	puvoir à N. Toubert
DONNE Antoine	
DOUCHIN Alexandre	
DUPONT-BELOEIL Patrick	puvoir à N. Gillet
FRAUX Valérie	
GARRIDO Hélène	puvoir à N. Douchin
GILLET Dominique	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

GUGLIELMI Anthony	
GUINCHE Laëtitia	
JARDIN Isabelle	pouvoir à Mme Guinche
JOUBERT Yannick	
LE FLEM Isabelle	pouvoir à Mre martin
LE PAPE Dominique	
LOILLIEUX Arlette	
MANENT Aline-Florence	Excusee
MARTIN Frédérique	
MORVAN Frédéric	pouvoir à M. Raher
NICOSIA Michael	
PELLETEUR Jean-Claude	
PRUKOP Christine	
RAHER Rémi	
ROBERT Josiane	
SIGUIER Romain	
TESSON Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A Pornichet, le



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHE

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELIB_22_12_01
Date de la décision :	2022-12-14 00:00:00+01
Objet :	1. Exercice 2022 – Décision modificative n°2 – Budget principal et budgets annexes Quai des Arts et Energies renouvelables – Approbation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.3 - décisions modificatives (DM) et délibérations ayant une DM en annexe
Identifiant unique :	044-214401325-20221214-DELIB_22_12_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221214-DELIB_22_12_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1143
Nom original :		
1_DM n°2_2022.pdf	application/pdf	343114
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221214-DELIB_22_12_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	343114
Nom original :		
1. Page de signature DM n°2 2022.pdf	application/pdf	157165
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221214-DELIB_22_12_01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	157165

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 décembre 2022 à 09h15min00s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>20 décembre 2022 à 09h15min01s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>20 décembre 2022 à 09h15min20s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>20 décembre 2022 à 09h15min25s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-12-20</i>